



Terres Solidaires du grand sud

N°54 - Novembre 2018



SOMMAIRE

2 LE NOUVEAU CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE

3 NET@TTITUDE

- En 2019, c'est Tesa ou DSN
- Envoyer des documents par internet, c'est plus pratique!
- La retraite, c'est pour quand?

4 BREVES D'INFOS

- Rencontre : contre les douleurs en viticulture
- Cancer: avez-vous pensé au dépistage?
- Quels sont les besoins dans votre canton?
- Castelnaudary : ça déménage
- Salariés agricoles : à vos sécateurs
- Taille: facilitez vos embauches dans l'Aude
- La santé chez les lycéens

5 UNE AIDE POUR SOUFFLER LA MSA APPLIQUERA LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

6 LA VIE DES ELUS Baptiste Clément, de l'amour vache au mandat

Editorial

a MSA a toujours choisi de prendre en main son avenir face aux évolutions d'un environnement mouvant et incertain.

Hier, c'était la mise en place d'une fédération entre les MSA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales puis une fusion pour créer une seule MSA, la MSA Grand Sud.

Aujourd'hui, c'est la mise en place de regroupements d'activités avec nos voisins de la MSA du Languedoc, dans le cadre de mutualisations du traitement des dossiers de prestations famille, santé et retraite ainsi que des cotisations des salariés et des exploitants agricoles.

Notre réseau d'élus, notre rôle sur les territoires ruraux, notre connaissance du terrain, notre organisation en guichet unique qui regroupe toutes les prestations, constituent autant d'atouts qu'il nous faut préserver et conforter au bénéfice du monde agricole et de ceux qui vivent de l'agriculture.

Face à un environnement démographique

défavorable, face à une politique de l'État visant à regrouper les opérateurs intervenant sur le champ des politiques sociales (recouvrement unique social et fiscal, réforme des retraites et unicité d'opérateur, etc), la MSA a choisi d'agir dans une démarche proactive pour ne pas subir des évolutions qui mettraient en cause son existence.

C'est ainsi qu'une démarche, dénommée MSA 2025 a été engagée au plan national et au plan local pour consolider les bases de la MSA et renforcer ses atouts. Le Conseil d'Administration de votre MSA s'est réuni début septembre pour alimenter la réflexion engagée par le régime agricole. Il a notamment retenu comme axe majeur le renforcement de la relation avec ses ressortissants en la situant plus encore au cœur de ses préoccupations.

Cette démarche qui conduira à l'adoption en 2019 d'un plan stratégique MSA à l'horizon 2025 vise à permettre au monde agricole de continuer à disposer d'un régime spécifique de protection sociale et

des services associés. L'organisation et le fonctionnement de la MSA sont, sans doute, toujours perfectibles pour mieux répondre à vos attentes ; ils ont le mérite de la proximité, de la connaissance et de la compréhension du monde agricole parce que la MSA est l'émanation du monde agricole.

Plutôt que de se voir englobée dans un régime unique de protection sociale, la MSA fait le choix de valoriser ses atouts et de rester l'opérateur de référence du monde agricole et rural.

Enfin, je ne peux pas finir cet éditorial sans faire part de ma grande tristesse face aux évènements climatiques dramatiques qui ont eu lieu le 15 octobre dans l'Aude. Toutes mes pensées vont aux victimes et à leurs familles. Je veux que vous sachiez que la MSA va tout mettre en œuvre pour

venir en aide aux personnes sinistrées.

Claude BERTOLOTTI Président MSA Grand Sud www.msagrandsud.fr



Le Dossier Médical Partagé est arrivé ! Vous pouvez le créer dans un accueil de la MSA. Munissez-vous simplement de votre carte Vitale.

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est le nouveau « carnet de santé » mais en version numérique. Tous les Français peuvent le créer et y intégrer l'ensemble de leur historique médical.

Quelles informations contient votre Dossier Médical Partagé ?

Vous pouvez remplir votre Dossier Médical Partagé par des renseignements sur votre situation médicale : pathologies, antécédents familiaux, allergies, prescriptions et médicaments, résultats d'examens radio ou analyses biologiques,... (Les médecins ne peuvent pas reprendre de manière automatique l'antériorité de vos consultations). Vous pouvez y noter les personnes à contacter en cas d'urgence.

La MSA y alimente l'historique de vos remboursements sur les deux dernières années.

Chaque professionnel de santé ou établissement de santé, qui vous prodigue des soins, peut également alimenter votre DMP.

Par qui est-il partagé?

Vous contrôlez l'accès à votre Dossier Médical Partagé. Les professionnels de santé que vous consultez peuvent avoir accès à vos informations médicales uniquement avec votre consentement explicite. Chaque accès est tracé : dans votre DMP, vous suivez chaque action effectuée par un professionnel de santé, son identifiant, la date et l'heure de l'accès ainsi que les documents consultés. Vous êtes averti par e-mail ou SMS à chaque dépôt de document par un professionnel de santé ou lorsqu'un professionnel de santé accède pour la première fois à votre DMP.

Vous pouvez masquer certains documents. Seuls les professionnels de santé et vous même accédez à vos informations de santé. L'accès reste confidentiel. Par exemple, le personnel administratif et médical de la MSA, de mutuelle, d'assurance ou encore votre employeur n'y ont pas accès.

Est-il sécurisé?

Les informations sont stockées chez un hébergeur de données spécialisé dans la santé et hautement sécurisé. Aucune information n'est inscrite sur votre carte Vitale. Vous accédez à votre Dossier Médical Partagé avec 3 codes : votre identifiant, votre mot de passe personnel et un code d'accès à usage unique envoyé par e-mail ou SMS. Les professionnels n'y ont accès qu'avec leur Carte de Professionnel de Santé.

Pourquoi se doter d'un Dossier Médical Partagé ?

Avec ce dossier, vous permettez aux professionnels de santé de mieux vous prendre en charge. Lors des consultations, ils accèdent facilement à vos antécédents médicaux et à votre état de santé. Inutile d'emmener vos documents papier chez votre médecin. Toute la mémoire de vos traitements est contenue dans votre DMP. Et elle vous suit partout, lors de vos déplacements, même à l'étranger où il suffit d'une connexion internet.

Vous pouvez créer un DMP pour vos enfants, ainsi disposer du suivi de leur vaccination ou de leurs traitements chez votre médecin.

Un partage d'information permet une meilleure coordination des soins entre les professionnels ; il évite des analyses inutiles, des pertes de temps, les mauvaises interactions entre les médicaments.

Votre Dossier Médical Partagé améliorera votre prise en charge en cas d'urgence grâce à un gain de temps précieux. Le médecin régulateur du SAMU peut accéder à votre DMP. Un professionnel de santé peut y accéder également si votre état présente un danger immédiat, avec le « mode bris de glace ». Là encore, c'est vous qui autorisez ou bloquez ces accès dans votre dossier.

COMMENT CRÉER VOTRE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ?

Le meilleur moyen est de créer son Dossier dans un accueil MSA. Certains pharmaciens peuvent également créer votre DMP. Demandez-le à votre pharmacien. Un médecin peut également le créer s'il est équipé du logiciel compatible.

- 1 Rendez-vous avec votre carte Vitale (et un numéro de portable ou une adresse mail) dans l'accueil MSA de Carcassonne, Narbonne ou Perpignan.
- 2 L'agent d'accueil crée votre dossier et vous explique les démarches.
- 3 Il vous donne vos mots de passe.
- **4** Vous repartez avec un dépliant d'information (avec la date et le lieu de la création de votre dossier).
- **5** Une fois chez vous, vous pouvez consulter et compléter votre DMP sur internet.

Vous vous connectez sur https://www.dmp.fr ou sur l'application mobile DMP.

En 2019, c'est Tesa ou DSN

Vous pourrez utiliser le nouveau TESA à partir du 1^{er} janvier 2019. Le nouveau service en ligne ouvrira en début d'année pour intégrer aussitôt le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Des informations exactes

En 2019, c'est la fin de l'appel chiffré (Déclaration Trimestrielle des Salaires). Tous les employeurs agricoles auront l'obligation d'utiliser la DSN ou le nouveau Tesa pour effectuer les déclarations relatives à l'ensemble de leurs salariés. En conséquence, le périmètre de votre responsabilité d'employeur de main-d'oeuvre évolue : c'est à vous de fournir à la MSA des informations et données exactes.

Vous êtes responsable de l'exactitude de l'ensemble des données transmises et de leur correction si nécessaire.

Pour les petites entreprises

Le nouveau TESA facilite les déclarations sociales des petites entreprises agricoles non équipées d'un logiciel de paie ou qui n'ont pas recours à un tiers déclarant. Le service en ligne permet de déclarer les embauches et produire des bulletins de salaire. Il permet de gérer des salariés en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD.

VOUS PRÉPARER AU NOUVEAU TESA

Les « mardis du web » reprennent. La MSA vous propose des formations tous les mardis matins, jusqu'au 18 décembre 2018, dans ses accueils de Carcassonne, Narbonne, Perpignan. Il suffit de se présenter à l'accueil avant 9h30.

Durant les mois de février et mars 2018, la MSA Grand Sud a proposé les « mardis du nouveau TESA » et des réunions dans les caves ou les entreprises. Ces rendez-vous ont remporté un fort succès, 768 employeurs y ont participé.

Envoyer des documents par internet, c'est plus pratique!

Un nouveau service en ligne dans Mon espace privé vous permet d'envoyer vos documents à votre MSA.

Vous trouvez ce service « Envoyer un document » dans la rubrique « Contact et échanges » mais également lorsque vous utilisez le service en ligne « Envoyer un message ».

Vous pouvez ainsi déposer les pièces justificatives liées à votre dossier (santé, famille, retraite,...) ou les pièces manquantes qu'un agent de la MSA vous réclame.

Attention à ne pas envoyer de documents à caractère médical (arrêt de travail, feuille de soins, ...).



Vous pouvez adresser des documents en format pdf ou des images (aux formats courants : png, jpeg,etc) d'une taille maximum de 1Mo.

Une utilisation facile

Une liste déroulante vous permet de sélectionner la nature de votre document. Si cela ne correspond pas à la pièce déposée, vous choisirez « Autre document ».

Vous pouvez joindre plusieurs documents.

Vous devez préciser le nom du propriétaire du document, car vous pouvez déposer des pièces pour vous-même mais aussi pour le compte d'une autre personne connue ou non de la caisse MSA. Vous devez obligatoirement inscrire un commentaire avant de valider

Un accusé de réception vous confirmera votre dépôt.

La retraite, c'est pour quand?



Avec le nouveau service en ligne « Mon âge de départ à la retraite », vous pouvez connaître en un clic votre âge de départ à la retraite. Sans rien saisir, vous saurez l'âge à partir duquel vous pouvez partir à la retraite, l'âge auquel vous pouvez bénéficier d'une retraite au taux maximum. Vous pouvez également savoir si vous avez droit au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue.

Connectez-vous à Mon espace privé de www.msagrandsud.fr et trouvez le service « Mon âge de départ à la retraite » dans la rubrique « Mes services / Retraite ».

Rencontre : contre les douleurs en viticulture

Vous pouvez participer à une journée consacrée aux expériences réussies dans la prévention des douleurs en viticulture, jeudi 22 novembre de 8 h 30 à 15 h, au domaine de Rombeau à Rivesaltes. Deux tables rondes rassembleront des viticulteurs et des professionnels de la prévention. Ils témoigneront des actions de prévention des Troubles-Musculo-Squelettiques mises en place dans leur cave et dans les vignes : la conception d'un bâtiment, la construction d'un plan d'action avec ses salariés, l'organisation du travail, le choix et l'entretien du matériel, les vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Après le repas (offert), une démonstration de matériels est prévue dans les parcelles du domaine jusqu'à 15 h.

La même rencontre a déjà été organisée à Carcassonne le 15 mars. Plus de renseignements auprès du service Santé Sécurité au Travail au 04 68 82 65 66

Quels sont les besoins dans votre canton?

La MSA et ses partenaires peuvent animer des ateliers sur des thèmes extrêmement variés: enfance, nutrition, mémoire, sécurité au travail, premiers pas sur internet, adaptation de l'habitat à la dépendance, ...

Les élus MSA sont à votre écoute pour nous relayer les besoins sur votre canton.



Cancer: avez-vous pensé au dépistage?

Tout au long de l'année, nos partenaires, Adoc11 dans l'Aude et Dépistages 66 dans les Pyrénées-Orientales, gèrent l'organisation des dépistages du cancer du sein (pour les femmes de 50 à 74 ans), du cancer du colon (pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans) et celui du col de l'utérus (actuellement recommandé aux femmes de 25 à 65 ans).

N'hésitez pas à les contacter. Le dépistage reste le meilleur moyen de se protéger des cancers.

La MSA a accueilli en octobre les centres de dépistage dans ses accueils, afin que le public puisse discuter avec les animateurs et les médecins.



Castelnaudary: ça déménage

Les services médicaux et sociaux de Castelnaudary ont déménagé à l'espace Tuffery au 51 Bd du Général Lapasset, 11400 Castelnaudary.

Vous pouvez joindre le service social au 04 68 11 30 60 (le jeudi matin) et le service médical au 04 68 82 65 25

L'accueil administratif reste assuré au 13 rue Général Laperrine.

Taille: facilitez vos embauches dans l'Aude

Pour tous vos travaux agricoles, pensez à Agri11, groupement d'employeurs départemental, pour employer facilement votre personnel sans vous soucier des formalités administratives!

Contact: 04 68 11 77 58

Salariés agricoles : à vos sécateurs



Dans l'Aude, le concours de taille est organisé, par l'Asavpa 11, le 1er décembre au château de Prat-de-Cest.

Contact: asavpa11@free.fr

Dans les PO, il est prévu en février sur la commune de Passa et est géré par la Fédération des foyers ruraux du Roussillon.

La santé chez les lycéens



La MSA Grand Sud a organisé, d'octobre 2017 à fin mars 2018, une action de promotion de la santé auprès des élèves des lycées agricoles. Les interventions d'un médecin conseil se sont déroulées dans quatre classes de différents lycées agricoles, auprès des élèves âgés de 15 à 18 ans. Les élèves ont pu échanger entre eux de façon constructive sur la relation à soi, celle aux autres et sur l'impact de l'environnement sur leur santé.

Sur 114 participants, plus de 76% élèves se sont déclarés intéressés par des informations sur la santé. 67% ont ressenti que cette sensibilisation les a aidés à mieux comprendre ce que veut dire « être en bonne santé ». 51% jugent que cette action les a aidés à pouvoir identifier et nommer des comportements qui influencent leur santé et 61% envisagent de changer un comportement pour rester en bonne santé.

Une aide pour souffler



L'aide au répit est reconduite en 2018 pour les exploitants et les salariés des secteurs de production. Elle permet aux professionnels épuisés de s'accorder un répit pour retrouver un meilleur équilibre. Les exploitants sont remplacés sur leur exploitation, avec une prise en charge à 100% durant 10 jours, grâce à l'intervention du service de remplacement.

Cette année, les salariés du secteur de production ou des coopératives peuvent également bénéficier de ce repos. La situation de mal être ou le problème de santé de l'exploitant doit être certifié par un médecin ou attesté par un travailleur social MSA.

Les bénéficiaires prennent du temps pour s'occuper d'eux et de leurs proches

Avec le soutien du travailleur social MSA, la personne peut intégrer une action dite de répit, en fonction de son besoin (séjour de vacances familiales, participation à un groupe de parole, consultations d'un psychologue, coaching professionnel avec « Avenir en soi », ...).

En Grand Sud, 44 agriculteurs ont pu profiter de cette aide exceptionnelle mise en place en 2017. Le service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA a accompagné la totalité des exploitants bénéficiaires de l'aide au répit : plus de la majorité des personnes a profité d'un repos au domicile, de soins ou de temps pour s'occuper d'un enfant hospitalisé. 1/3 a bénéficié d'un départ en vacances ou d'une période de loisirs avec ses proches.

Certains bénéficiaires ont aussi participé à des ateliers spécifiques MSA (Avenir en soi, Coup de pouce connexion, groupes de parole).

Renseignement auprès du service Action Sanitaire et Sociale au 04 68 55 11 66 ou asd.blf@grandsud.msa.fr Service de remplacement :

SR2A au 04 68 11 77 96 pour l'Aude et au 04 68 51 27 50 pour les Pyrénées-Orientales

La MSA appliquera le prélèvement à la source en 2019

A partir du 1^{er} janvier 2019, la MSA appliquera le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Elle ne réalise aucun calcul pour établir votre taux. Son rôle se limite à recevoir le taux transmis de manière automatique par l'administration fiscale, l'appliquer, puis reverser l'impôt prélevé à l'administration fiscale le mois suivant.

Pour toutes questions ou précisions, votre interlocuteur est le service des impôts.

Vous pouvez consulter le site prelevementalasource.gouv.fr ou contacter l'administration fiscale au 0811 368 368.

(coût 0,06 € / min + prix appel)

Vous n'êtes pas imposable?

L'administration fiscale transmettra à la MSA un taux de prélèvement à 0 %. Vous ne serez donc pas prélevé.

Vous êtes retraité ?

L'administration fiscale calcule votre taux de prélèvement en fonction de votre situation et des revenus que vous avez déclarés l'année précédente. Elle le communique directement à la MSA qui l'appliquera lors du paiement de votre retraite. Votre pension du mois de janvier 2019, payée début février 2019, sera donc réduite d'une partie du montant de votre impôt.

Si le montant de votre retraite change, votre prélèvement s'adapte automatiquement au montant perçu sans aucune démarche de votre part. La MSA appliquera votre nouveau taux dans un délai de deux mois.

Si vous percevez plusieurs pensions de retraite, chaque caisse de retraite assurera le prélèvement à la source suivant votre taux d'imposition et proportionnellement aux revenus qu'elle vous verse.

Vous êtes salarié?

La MSA appliquera le taux transmis par l'administration fiscale sur certaines indemnités journalières ou rente (maladie, maternité, accident du travail, pension invalidité, ...). Si votre situation change, la MSA appliquera les changements de taux au fil des mises à jour réalisées par les impôts.

COMMENT SUIVRE FACILEMENT LES PRÉLÈVEMENTS?

Dans votre espace privé du site internet de votre MSA, vous pourrez suivre chaque mois les montants que vous versera la MSA et le montant du prélèvement à la source que la MSA reversera aux impôts.

Mon espace privé, c'est une inscription rapide et facile sur www.msagrandsud.fr

Assistance téléphonique au 04 71 64 57 42

Vous êtes exploitant?

La MSA n'est pas chargée du prélèvement à la source sur vos revenus professionnels. Elle appliquera le prélèvement à la source uniquement pour les rentes Atexa et les pensions invalidité (et pas les IJ Amexa ou Atexa).

Vous êtes employeur?

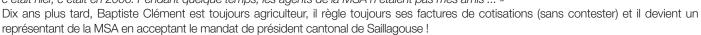
Vous devrez appliquer le taux de prélèvement à la source et verser la rémunération au salarié sans cette retenue. Vous devrez reverser cette somme, soit à l'administration fiscale (via la DSN), soit à la MSA si vous avez opté pour le nouveau TESA. Dans ce dernier cas,ous verserez le montant du prélèvement à la source à la MSA, en même temps que les cotisations sociales.

De l'amour vache au mandat

Baptiste Clément exerce le « beau métier d'agriculteur et je ne changerai pour rien au monde ». A 38 ans, il élève des vaches allaitantes, des chevaux de trait et de sport. Auparavant, il est parti pour étudier, travailler, voyager mais c'est ici qu'il est forcément revenu. C'est ici qu'il a toujours voulu s'installer, dans cette ferme familiale « la Blanquerie » nichée sur le haut plateau de montagne de Cerdagne, à Osséja, où la ruralité reste vivante et résolument tenace.

Rencontre avec un jeune éleveur, en phase avec les évolutions de son métier.

« Honnêtement, les premiers contacts avec la MSA ont été très conflictuels. En fait je contestais ma première facture de cotisations et nous nous sommes un peu bagarrés par lettres recommandées. Au final, une dame est venue me rencontrer chez mes parents mais nous nous sommes tout de même accrochés très fortement ! Je m'en souviens comme si c'était hier, c'était en 2006. Pendant quelque temps, les agents de la MSA n'étaient pas mes amis ... »



« Le rôle de l'élu, je l'ai vraiment appréhendé avec M. Delseny lorsque nous avons abordé les problèmes chez certains éleveurs de Cerdagne. Les élus sont là en tant que vigie. Si nous nous apercevons que certaines choses ne vont pas, nous devons prévenir nos correspondants MSA. Lorsque le centre équestre de Font Romeu a eu un gros souci, j'ai contacté la MSA et les problèmes se sont arrangés.

En cas de pépin, les personnes peuvent venir nous trouver. Mais nous n'avons pas un rôle de conseil, nous n'allons pas au devant des agriculteurs, c'est trop délicat. Surtout venant d'un collègue. Avec une personne extérieure, cela passera toujours mieux.



Les besoins dans notre canton

Les actions qu'il faudrait faire dans notre canton, c'est d'une part au niveau de l'entraide entre agriculteurs et d'autre part sur la sécurité des engins et la signalisation. Au lieu d'aider parfois sur des bricoles, la MSA devrait envisager une aide financière pour changer les sièges des vieux tracteurs par des sièges pneumatiques.

L'entraide, c'est important. Parfois je ne sais pas trop si nous sommes dans la légalité. Au sein d'une CUMA, nous sommes à peu près couverts en tant que coopérateurs de la même CUMA, mais après : avec les collègues éleveurs lors des campagnes d'ensilage ?

Il faut formaliser des choses pour que nous soyons couverts s'il y a un pépin. Par exemple, si je me fais mal en aidant un collègue, comment fait-on? S'il y a un accident de la route, comment ça marche?

L'évolution dans l'agriculture, c'est l'informatique

Le métier d'agriculteur est un métier dur. Ma compagne s'est installée il y a un an et demi ; elle me dit chaque jour qu'elle ne pensait pas que c'était aussi compliqué, au plan administratif, décisionnel et technique. Elle me dit : « en fait tu gères une entreprise ». C'est pire qu'une entreprise parce qu'un patron d'entreprise fait du management, de la gestion, etc, alors que nous, nous devons être bon au niveau mécanique, technique pour savoir quand semer et quand récolter, ...

La DSN, la MSA en fait un plat mais ce n'est rien par rapport à d'autres déclarations (comme la PAC, ...). Pour moi, cela fait également partie de notre métier.

L'évolution, elle est là : savoir se servir d'un ordinateur, des réseaux sociaux, ... L'informatique en agriculture a vraiment commencé dans les années 2010. Quand j'ai commencé mes études, je n'avais même pas de mail. Aujourd'hui, je fais tout avec le téléphone : les déclarations télépac de mes bêtes, ...



Se serrer les coudes pour survivre

En ce qui concerne le collectif, pendant 8 ans, j'étais aux JA, président du canton, administrateur, souvent en déplacement, ... Je me suis impliqué dans des mandats, car j'aime voir autre chose que mes vaches. Je me réinvestirai peut être plus tard, mais je n'en ai pas le temps maintenant. Je suis actuellement président cantonal MSA et président de la CUMA Cerdamont. J'inviterai les gens à s'investir, que ce soit à la MSA, ou dans un autre mandat, dans tout ce qui peut toucher au monde agricole : s'investir dans le syndicalisme, dans la coopération, dans tout ... Nous sommes de moins en moins, si nous ne nous serrons pas les coudes, nous allons mourir. Or moins nous sommes et plus nous sommes égoïstes. Nous nous replions sur nous-mêmes

La MSA est quelque chose à défendre, parce que c'est quelque chose propre à nous, au monde agricole. Nous restons encore maître de ça. C'est important. S'il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y aura plus de MSA. C'est aussi comme ça. »